Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261016-2026_10_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

7 Octobre 2026

DATE D'AFFICHAGE

9 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six
Le quatorze octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P, **DROUYER E,** Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Ayant pris Part au vote 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur **ORINEL M**, excusé- pouvoir à Mr **MAILLARD** Jean-Louis
Mme **DETOC J** excusée – pouvoir à Mme **DUROT** Emeline

Monsieur Gilbert **DUCLOS** a été élu secrétaire

Madame DUROT Emeline ne prend pas part au vote au nom de la procuration de Mme DETOC Jessica

2026.10.05 **Emprunt lotissement Domaine de l'étang Tranche 3**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22 ;

Vu le budget annexe « Travaux de viabilisation du lotissement Domaine de l'Étang » ;

Considérant que la commune de Plumaugat doit assurer le financement des travaux de viabilisation du lotissement « Domaine de l'Étang » ;

Considérant que le financement de ces travaux nécessite la réalisation d'un emprunt d'un montant de **150 000 €** ;

Considérant la consultation de plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions financières pour la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à contracter et signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire présentant l'offre la plus avantageuse pour la commune, dans le respect des crédits inscrits au budget annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

- D'autoriser la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de **150 000 €**, destiné à financer les travaux de viabilisation du lotissement « Domaine de l'Étang », inscrits au budget annexe correspondant.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261016-2026_10_05-DE

- De retenir l'offre de la banque : **Crédit Mutuel de Bretagne** présentant les conditions les plus favorables pour la commune, notamment au regard du taux d'intérêt, de la durée, des conditions de remboursement et des frais.

- L'emprunt sera contracté dans la limite d'un montant de **150 000 €**.

- La durée : **5 ans** avec échéances trimestrielles et amortissement constant

- Le taux d'intérêt : **4.09 %**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, le contrat de prêt ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa réalisation.

Les crédits nécessaires à la réalisation et au remboursement de cet emprunt sont inscrits au budget annexe « Travaux de viabilisation du lotissement Domaine de l'Étang Tranche 3 ».

Pour extrait conforme
Le Maire

